



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LUC CHATEL

SECRETARE D'ÉTAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
CHARGE DE L'INDUSTRIE ET DE LA CONSOMMATION,
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

<http://www.minefe.gouv.fr>

Paris, le 17 juillet 2008

503

Enquête européenne sur les services liés à la téléphonie mobile

Dans le cadre du réseau de coopération entre les autorités nationales chargées de la protection des consommateurs, la Commission européenne a lancé une enquête conjointe sur les services liés aux téléphones mobiles (téléchargement de sonneries, musiques, fonds d'écran, jeux et logos).

Cette enquête s'est déroulée du 2 au 5 juin 2008 dans les 27 états membres de l'UE ainsi qu'en Norvège et Islande.

Pour la France, le Centre de surveillance du commerce électronique de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) a procédé à des investigations sur 27 sites.

D'après leur contenu, la très grande majorité des sites proposant les services concernés par l'enquête visent un public jeune (adolescents) mais non véritablement infantin.

L'information du public sur les prix et les conditions de vente ainsi que l'information sur les caractéristiques des services proposés sont, dans l'ensemble, correctement assurées. Il n'a pas été relevé de manquements caractérisés susceptibles de donner lieu à une suite contentieuse.

Les contrôles n'ont pas fait apparaître de pratiques commerciales trompeuses, notamment en ce qui concerne l'utilisation non justifiée du terme « Gratuit », y compris sur les liens promotionnels des pages de résultats des moteurs de recherche. Un seul site maintient une ambiguïté trompeuse entre des prestations gratuites et la souscription d'un abonnement payant. Un procès-verbal a été établi pour ce motif.

En revanche, des manquements ont été relevés concernant l'identification des sites (notamment l'indication du numéro de TVA intracommunautaire qui fait souvent défaut) et l'indication des coordonnées permettant au consommateur d'entrer en contact avec l'entreprise exploitant le site. Ces anomalies ont donné lieu à 14 notifications d'information réglementaire, 5 rappels de réglementation et un procès-verbal.

Luc CHATEL, Secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie et de la consommation, Porte-parole du Gouvernement se félicite de cette initiative coordonnée par la Commission européenne, et indique que la DGCCRF continuera de s'impliquer dans les opérations menées conjointement avec les autorités de protection des consommateurs des autres pays européens. Luc CHATEL rappelle que, dans ce cadre, la France mène avec l'Espagne, depuis le début de l'année, des ateliers de travail réunissant plus d'une dizaine d'Etats de l'Union européenne destinés à renforcer l'efficacité de ce réseau au bénéfice d'une meilleure protection du consommateur, notamment pour ses achats sur INTERNET.

Contacts presse cabinet de Luc CHATEL

Aurelia JUBLIN : 01 53 18 45 13

Diane ELIARD : 01 53 18 46 28

Anne-Caroline BAYONNE : 01 42 75 52 13

Contact presse DGCCRF

Gérard PERUILHE : 01 44 97 23 91

communication@dgccrf.finances.gouv.fr

www.dgccrf.bercy.gouv.fr

